

Mardi 17 Janvier 2017 - n°115

Sécurité-prévention - Polices municipales Villes de France souhaite que l'État clarifie sa position
Ressources humaines - Conséquences des fusions d'EPCI sur les personnels
Habitat - Villes de France devient adhérent du Forum des politiques de l'habitat privé
Culture - Appel à projets « C'est mon patrimoine ! »
Europe - Nouvelle directive sur les polluants et conséquences pour les PCAET

Développement durable - Une nouvelle année qui rebat les cartes pour la gestion des déchets

Europe - Nouvelle responsabilité des collectivités pour les obligations européennes liant la France

Développement durable - Des ateliers « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité » partout en France

Economie - Un éclairage sur les retraités en HLM

SÉCURITÉ-PRÉVENTION



Panorama de la police municipale des Villes de France

VILLES-FRANCE

JANVIER 2017

Polices municipales Villes de France souhaite que l'État clarifie sa position

Villes de France vient de réactualiser son *Panorama de la police municipale* auprès de 92 villes infra-métropolitaines, pour mieux connaître les pratiques et les attentes de ses membres en matière de sécurité locale. Plusieurs constats peuvent être dressés à propos des polices municipales que l'on retrouve dans presque toutes ces villes.

Des effectifs en croissance

Dans la plupart de ces villes, la progression des agents ayant le statut de policier municipal est significative (+20% sur ces six dernières années), avec un ratio de

4,6 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne. Plusieurs maires constatent que cette évolution s'est accompagnée d'une diminution de la présence de terrain de la police nationale ou de la gendarmerie.

Une vidéo-protection en plein boom

Dans plus de 80% des cas (pour 73% des villes dans l'enquête de 2015 et 55% dans celle de 2010) les villes disposent d'un dispositif de vidéo-protection sur la voie publique. Le nombre de caméras installées sur l'espace public est de plus d'une cinquantaine dans ces villes, avec un doublement des efforts réalisés sur les six dernières années, et une extension importante des réseaux existants, avec un déploiement prévu d'une vingtaine de caméras en moyenne à compter de 2017 pour les villes concernées. Les dépenses annuelles d'équipements consacrées à la vidéo-protection sont de l'ordre de 290 000 euros en moyenne en 2016 (300 000 euros dans la précédente édition de juin 2015) dans ces villes.

Une police municipale équipée presque comme la police nationale ou la gendarmerie

Les policiers municipaux des Villes de France désormais équipés d'armes à feu, mais aussi de pistolets à impulsion électrique et de « lanceurs de balles », deviennent nettement majoritaires (deux tiers des Villes de France disposent par exemple de policiers municipaux armés d'arme de catégories B, à l'inverse du premier panorama de 2010 qui précédait les attentats sur le territoire, et où seul un quart des villes enquêtées étaient armées). Répondant plus dans le passé à une logique géographique, le contexte terroriste que traverse le pays a indéniablement changé la donne en matière d'armement. Pour les villes armées ou en voie de l'être en 2017, la légitime défense des agents, la protection de la population, ou encore la prolongation de l'état d'urgence plaident pour ce choix.

Des questions sur les missions que doivent assurer les polices

Avec les prolongations successives du régime d'état d'urgence, et la participation à de plus en plus d'activités de police administrative (comme la surveillance de bâtiments sensibles, voire dans certains cas, la participation à des actions de maintien de l'ordre public, ou missions d'escortes, relevant normalement directement du représentant de l'État en lien avec la police nationale ou la gendarmerie) Villes de France s'interroge sur l'extension, a priori temporaire, des missions de la police municipale.

Au niveau des principes, la police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution des forces de police de l'État. Il ne faudrait pas que l'armement des agents municipaux devienne un prétexte pour les faire évoluer à la frontière du droit de leurs missions. Beaucoup de maires sont en effet attachés à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État, et la tranquillité publique, qui relève du seul maire. Pour lever toute incertitude, Villes de France souhaite que les pouvoirs publics apportent à tous les maires concernés, une clarification dans la doctrine d'emploi des polices, qui serait appropriée à la couverture de l'ensemble du territoire.

RESSOURCES HUMAINES



Conséquences des fusions d'EPCI sur les personnels

Par courrier adressé en ce début d'année 2017 à la présidente de *Villes de France*, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, revient sur les mesures importantes destinées à conforter les garanties individuelles et collectives des personnels territoriaux mobilisés par la réforme territoriale, (loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) et loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Notre).

La ministre souhaite attirer l'attention des élus sur la mise en ligne de notes, guides et autres actualités juridiques (www.collectivites-locales.gouv.fr) pour

répondre à leurs interrogations sur les conséquences des ces réformes pour les personnels et pour les aider dans l'application des textes et l'accompagnement des agents.

Des évolutions importantes

La réforme territoriale engendre des mesures importantes concernant la maintien des conditions de statut et d'emploi et du régime indemnitaire comme :

- la création d'une indemnité de mobilité ;
- le maintien de la couverture en matière de protection sociale complémentaire (PSC) en cas de changement imposé d'employeur ;
- l'ouverture obligatoire d'une négociation sur l'action sociale lorsque le nouvel employeur compte plus de 50 agents ;
- l'obligation pour le CNFPT et les centres de gestion de proposer des actions de formation, d'orientation et d'évaluation destinées à favoriser le reclassement des agents dont l'emploi serait supprimé lors d'une restructuration intercommunale ;
- des procédures maintenant la continuité des instances consultatives dans certains cas ou des mesures d'assouplissement pour la création d'instances consultatives uniques.

Fusions d'EPCI, quelles conséquences ?

Une note issue du site internet de la DGCL revient sur les conséquences de la fusion d'EPCI sur les personnels dans le cadre de la mise en œuvre des SDCI.

Dans le cadre du processus de fusion, le respect des droits et obligations statutaires (ou contractuels) des agents doit être garanti. Il revient aux autorités territoriales de chaque EPCI d'origine, en leur qualité d'employeur, d'accompagner leurs agents dans cette réorganisation de services.

Deux étapes se distinguent :

- 1 - la première période, préalable à la fusion, doit être consacrée à l'anticipation et à la préparation de toutes les questions relatives au personnel. Le plus en amont possible, un dialogue social doit être favorisé (notamment par l'information par les comités techniques et les organisations syndicales) par la préparation de la mise en place des instances consultatives de dialogue social issu de la fusion, par les garanties apportées par l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, par la gestion des emplois fondés sur l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984.
- 2 - La seconde étape porte sur la mise en œuvre de la fusion dans le cadre du droit commun de la fonction publique territoriale. La note adressée par la ministre détaille :
 - les droits et obligations individuels des agents, leur carrière et leur rémunération (gestion des personnels, avantages liés à l'emploi, régime indemnitaire);
 - les droits collectifs des agents territoriaux (comités techniques et commissions administratives paritaires, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, droits syndicaux) ;
 - la protection sociale et les conditions de travail (protection sociale complémentaire, action sociale, temps de travail).

HABITAT



Villes de France devient adhérent du Forum des politiques de l'habitat privé

Villes de France vient de rejoindre le Forum des politiques de l'habitat privé au sein du collège des associations d'élus. Ce Forum, fondé il y a cinq années, est un lieu d'échanges entre acteurs de l'habitat privé, dont les élus locaux, pour accompagner les réflexions et optimiser les actions dans la définition puis la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. L'année passée, a eu une activité particulièrement soutenue avec cinq grandes manifestations nationales mobilisant 580 acteurs de l'habitat et 45 documents mis en ligne. Ce Forum a en effet pour objectif de contribuer à la construction d'une culture commune entre

acteurs et donc à l'optimisation des pratiques des acteurs locaux en matière de politique de l'habitat. Il a également pour ambition de porter la question de l'habitat privé existant sur le devant de la scène politique nationale, en renouvelant la réflexion sur les interventions actuelles. Divers groupes de travail ont été constitués depuis 2012 portant sur de nombreuses thématiques suivantes, dont les quartiers anciens dégradés. *Ondes urbaines* reviendra régulièrement sur les activités de ce Forum pour informer ses adhérents des activités proposées.

La semaine dernière, nous vous annonçons la 5^{ème} rencontre du 22 mars sur l'innovation dans les territoires. Parmi les ateliers, notons les dates suivantes :

- 7 avril 2017, « Requalifier les quartiers anciens : stratégie et modes opératoires » ;
- 3 octobre 2017, « Les plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) » ;
- 17 novembre 2017, « Traitement des impayés en copropriété et solvabilisation des copropriétaires » ;
- 14 décembre 2017, « L'accompagnement social : besoins, approches, coûts, financements ».

En savoir plus

CULTURE



Appel à projets « C'est mon patrimoine ! »

Fin décembre, le CGET et le ministère de la Culture ont lancé l'appel à projets, 13^{ème} édition, anciennement nommé « *Les Portes du temps* ». L'objectif est de favoriser l'accessibilité du patrimoine architectural ou autres auprès des publics éloignés. L'édition 2017 vise à toucher 40 000 jeunes dont un tiers d'adolescents, soit le double de l'année précédente, et avec 60% de jeunes issus des quartiers

prioritaires. S'appuyant sur des partenariats locaux avec les professionnels de la jeunesse et s'inscrivant dans le volet culture des contrats de ville, les projets seront présélectionnés par un comité régional puis validés au niveau national.

Les candidatures doivent être présentées au plus tard le 13 février 2017.

[Demande de labellisation](#) et [demande de subvention](#)

[Voir l'appel à projet](#)

Contact : [\[email protected\]](#)

EUROPE



Nouvelle directive sur les polluants et conséquences pour les PCAET

La [directive européenne 2016/2284](#) du 1^{er} décembre 2016 renouvelle les objectifs de réduction de polluants atmosphérique d'ici 2030 avec l'élaboration de programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique d'ici avril 2019 ce qui impactera les PCAET. La France aura jusqu'au 1^{er} juillet 2018 pour transposer cette directive. Des mesures sont prévues afin d'assurer une surveillance des émissions et des pollutions. Cette directive vient renforcer la [directive 2001/81/CE](#) permettant le plafonnement des émissions de certains

polluants comme le dioxyde de soufre et l'ammoniac, car en dépit des progrès, les résultats ne sont pas encore à la hauteur. Elle permet d'adapter les politiques des Etats membres à la version révisée du protocole de Göteborg. L'épisode de pollution de fin 2016 à Paris témoigne de cet enjeu croissant dans les villes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Une nouvelle année qui rebat les cartes pour la gestion des déchets

La loi Notre du 7 août 2015 a transféré la compétence de gestion des déchets ménagers au niveau intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2017. Dans la pratique, de nombreuses collectivités avaient déjà effectué ce transfert. Cette loi imposait également la mise en place d'un plan régional de prévention et gestion des déchets dans tous les territoires avant février 2017. Ce plan permet de fusionner

le plan départemental de prévention et gestion des déchets non dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Dans la gestion même des déchets, un [décret du 27 décembre](#) précise les règles pour les candidats à l'agrément à l'éco-organisme pour les filières de responsabilité élargie du producteur. Il apporte également des modifications aux différentes réglementations sur les déchets.

EUROPE



Nouvelle responsabilité des collectivités pour les obligations européennes liant la France

Le [décret du 27 décembre 2016](#) en application de l'article 112 de la loi Notre permet à l'Etat de faire supporter les conséquences financières imposées par la Cour de justice de l'Union Européenne en cas de manquement de la France à ses obligations européennes. Cette sanction est possible si tout ou partie du manquement peut leur être imputé. Dans ce cas, les collectivités concernées sont informées par saisine et disposent d'un délai variable ne pouvant être inférieur à un mois pour apporter des remarques. Le décret apporte également des précisions sur la commission consultative sur la responsabilité financière des collectivités territoriales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Des ateliers « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité » partout en France

La septième édition de l'opération Capitale française de la biodiversité, dont *Villes de France* est partenaire, va être lancée dans les prochaines semaines. Ce concours est organisé par l'Agence française pour la biodiversité, Natureparif l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, et Plante & Cité, centre d'ingénierie sur la nature en ville. L'opération Capitale française de la Biodiversité s'adresse depuis 2010 aux villes et aux intercommunalités

françaises. L'édition 2017 de l'opération Capitale française de la biodiversité mettra en avant les actions des villes et intercommunalités sur la thématique « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité ». Cette nouvelle édition propose des ateliers régionaux qui ont pour objectif de sensibiliser aux notions d'écologie urbaine, d'apporter des pistes de solutions opérationnelles pour agir et de faire connaître des outils utiles. Ils se déroulent sur une journée, avec une matinée d'échanges et de témoignages en salle et une visite ou animation de terrain l'après-midi. Ils sont gratuits et s'adressent aux agents et élus des collectivités et à leurs partenaires : institutions, associations, chercheurs, aménageurs, entreprises... Alors que de nombreuses collectivités ou acteurs privés s'intéressent à cette question de la biodiversité en ville, l'édition 2017 de l'opération Capitale française de la Biodiversité vise à identifier et valoriser les actions exemplaires en la matière, qu'il s'agisse de construction neuve ou de rénovation voire de restauration écologique, menées par les villes et les intercommunalités et leurs partenaires. Les ateliers régionaux du concours 2017 ont pour objectif de sensibiliser aux notions d'écologie urbaine, d'apporter des pistes de solutions opérationnelles pour agir et de faire connaître des outils utiles.

Pour en savoir plus : www.capitale-biodiversite.fr

Organisés partout en France en février et mars.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour s'inscrire et la liste prévue de la vingtaine d'ateliers (organisés partout en France en février et mars) :

<http://www.capitale-biodiversite.fr/ateliers>

ECONOMIE



Un éclairage sur les retraités en HLM

Le groupe Caisse des Dépôts (CDC) dispose d'une base de données considérable et unique. Régulièrement, le fonds d'épargne réalise des études sectorielles et prospectives sur le secteur du logement social, son cœur de métier, mais également sur le secteur public local, ainsi que sur l'environnement économique et financier. Ces publications sont diffusées à nos clients et parties prenantes. Parmi ces études, signalons le 15^{ème} numéro de note « Eclairages » (janvier 2017) de la CDC faisant le point sur les retraités en HLM. La

connaissance du profil des locataires âgés est un enjeu clé pour le secteur Hlm qui compte presque un tiers de locataires de plus de 60 ans en 2013. Les retraités en Hlm se distinguent de la population générale des retraités et en particulier des propriétaires, puisqu'on y compte plus de femmes seules et de personnes de catégories professionnelles les moins favorisées. Les retraités avec un handicap ou une gêne sont également surreprésentés dans le parc social, ce qui accroît le défi de l'adaptation des logements. Enfin, les retraités locataires d'un logement social ont des revenus plus faibles que les autres retraités. Ainsi, leurs revenus par foyer représentent en moyenne la moitié de ceux des propriétaires. Les logements sociaux permettent donc aux retraités les moins aisés et les plus isolés d'accéder à un logement moins cher que ceux du parc locatif libre. Ainsi, le secteur Hlm est confronté au vieillissement de ses locataires. Les trois quarts des retraités sont propriétaires de leur résidence principale. Ceux qui sont locataires de leur logement sont un peu plus nombreux en Hlm (13 % des retraités) qu'en location dans le secteur libre (11 %). Les retraités sont minoritairement locataires, mais le vieillissement démographique et la connaissance du profil des locataires âgés n'en représentent pas moins des

enjeux pour le secteur Hlm. Le parc social compte en effet presque un tiers de locataires de plus de 60 ans en 2013 et la part des 50-64 ans y a augmenté plus vite entre 2006 et 2013 que pour l'ensemble des ménages.

Retrouvez toutes les études de la Direction des fonds d'épargne sur notre site Internet : www.prets.caissedesdepots.fr
Pour s'abonner gratuitement à ces notes, il est nécessaire d'adresser un mail à [\[email protected\]](mailto:)

AGENDA

Vendredi 27 janvier - Montpellier

Matinée d'études sur le thème de la compétence tourisme (gratuit)

[Programme](#) et [Coupon d'inscription](#) **Lundi 30 janvier - Paris**

Demi-journée d'information sur le France Connect Agent

[Programme et inscriptions](#) **Mardi 31 janvier - Niort**

Séminaire national « *l'Urbanisme et le foncier à l'ère du numérique* »

[Programme et inscription](#) **Mercredi 1er et jeudi 2 février - Angers**

Caroline Cayeux intervient lors des [Rencontres nationales de l'Odas](#) sur le rôle des pouvoirs locaux pour accroître leur impact sur le vivre-ensemble **Mercredi 8 février - Paris**

« Matinée Europe » de *Villes de France* sur l'économie circulaire

[Programme et inscription](#) **Mardi 7 mars - Paris**

Forum des intercommunalités "*Nouveaux périmètres et nouvelles compétences : comment mettre en oeuvre votre intercommunalité renforcé*" organisée dans le cadre des Rencontres de la Gazette

[Programme et inscription](#) **Mercredi 22 mars - Paris**

Les 5^{ème} rencontres du Forum des politiques de l'habitat privé "*Innover dans l'habitat*"

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi